



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 12 janvier 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier et Richard Roy

ABSENT :

Monsieur le conseiller Robert Lebrun

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-01-001 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 décembre 2014

2015-01-002 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 décembre 2014 tel que présenté, sauf avec la correction apportée à la fin du point 6.5, soit l'ajout des mots « taxes en sus ».

ADOPTÉE

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 18h45

2015-01-003 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 18h45 tel que présenté.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19h00

2015-01-004 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19h00 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a cinq (5) personnes présentes dans l'audience. M. Sincennes demande une mis-à-jour sur le mandat donné aux avocats. M. Sudlow lui donne un résumé des recommandations faites et des modifications aux règlements proposées.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Dépôt du rapport d'urbanisme pour l'année 2014

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour l'année 2014. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.4 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 décembre dernier.

6.5 Résolution d'appui à une demande auprès de la CPTAQ – Marie-Hélène Bonsens

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Hélène Bonsens est actuellement propriétaire d'un terrain sur le chemin Laflamme et souhaite vendre une partie de ce terrain à la Ferme Gérald et Lise Routhier qui souhaite l'utiliser pour y poursuivre un usage agricole;

CONSIDÉRANT QUE Mme Bonsens désire présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation pour vendre cette partie de terrain, et selon l'orientation préliminaire de la CPTAQ l'entreprise légale des acheteurs devrait être Ferme Gérald et Lise Routhier SENC et la mise-à-jour de cette résolution est nécessaire pour leur appel final;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ladite demande et que selon l'inspecteur municipal, la présente requête est conforme aux règlements municipaux;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-01-005 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne son appui à la demande de Mme Bonsens auprès de la CPTAQ compte tenu de ce qui précède.

QUE le conseil recommande à la CPTAQ, la demande de Mme Bonsens qui souhaite que cette Commission autorise l'aliénation et la vente de cette partie de terrain.

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

6.6 Résolution d'appui à une demande auprès de la CPTAQ – Les Entreprises CTC

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, Les Entreprises CTC, est actuellement propriétaire d'un terrain sur le chemin Griffin et souhaite céder une partie de ce terrain à son voisin, M. Fernand Belouin, car l'abri d'auto, le puits, la remise et l'entrée en gravier appartenant à M. Belouin empiètent sur le terrain de Les Entreprises CTC et cette cession corrigerait ces empiètements;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises CTC désirent présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation pour céder cette partie de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ladite demande et que selon l'inspecteur municipal, la présente requête est conforme aux règlements municipaux;

2015-01-006 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne son appui à la demande de Les Entreprises CTC auprès de la CPTAQ compte tenu de ce qui précède.

QUE le conseil recommande à la CPTAQ, la demande de Les Entreprises CTC qui souhaite que cette Commission autorise la cession de cette partie de terrain.

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Subvention dans le cadre du PAARRM pour des travaux d'amélioration des chemins

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec a octroyé à la Municipalité une subvention au montant de 17,907\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal («PAARRM»), pour l'exercice financier 2014-2015, pour des travaux d'amélioration sur les chemins Lamarche et Lapierre;

2015-01-007 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Lamarche et Lapierre pour un montant subventionné de 17,907\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE les travaux susmentionnés ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

8.2 Flèche LED pour le tracteur municipal

CONSIDÉRANT QU'une flèche LED est nécessaire pour le tracteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le prix le plus bas soumis est de la compagnie Signal Services Inc. pour les montants suivants : 925.00\$ pour la flèche, 62.10\$ pour le support de flèche et 65.00\$ pour le transport, pour un total de 1,052.10\$ taxes en sus;

2015-01-008 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat et le paiement de la flèche LED pour le tracteur municipal à raison de 1,052.10\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

8.3 TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2015-01-009 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 93,303.70\$ et les salaires s'élèvent à 23,442.24\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 116,745.94\$.

2015-01-010 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 30,209.65\$;

2015-01-011 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 12 janvier dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Taux de km remboursable en 2015

2015-01-012 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

DE fixer le taux du km remboursable en 2015 à 0,50\$ pour les déplacements effectués pour le compte de la Municipalité.

ADOPTÉE

9.4 Lettres recommandées à certains propriétaires dont le compte est gravement en souffrance

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des propriétaires endettés envers la Municipalité pour les taxes imposées en 2012;

CONSIDÉRANT QUE si ces montants en souffrance ne sont pas acquittés sans tarder, ces citoyens risquent de voir leurs propriétés mises en vente par la MRC Memphrémagog pour défaut de paiement de taxes;

2015-01-013 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la commis administrative soit autorisée à contacter ces personnes par téléphone et la directrice générale soit autorisée à transmettre à ces personnes une lettre par la poste (ou s'il n'a pas été possible de rejoindre ces personnes par téléphone, une lettre recommandée) pour les aviser de la situation et qu'ils doivent obligatoirement prendre entente avec la Municipalité pour



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

éviter que leur propriété ne soit vendue aux enchères pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement de l'abonnement à l'ADMQ

2015-01-014 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE l'abonnement de la directrice générale à l'ADMQ soit renouvelé pour l'année 2015 au montant de 735.75\$ incluant les taxes et l'assurance, et que l'émission d'un chèque soit autorisée à l'ordre de l'ADMQ en guise de paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

10.2 Dons

2015-01-015 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement des dons suivants:

Société d'agriculture du comté de Stanstead (exposition d'Ayer's Cliff).....	50\$
CAB Rediker.....	1,000\$
Musée Colby-Curtis	100\$
Festival des frontières	250\$
Croix-rouge canadienne	150\$
Parc Weir.....	3,200\$
Memphrémagog Conservation Inc.	500\$
Sentier Massawippi	250\$
Hôpital La Providence	1,000\$
Centre sportif La Ruhe.....	200\$
Conservation Elliadress.....	100\$
Action Communautaire du Canton de Stanstead (Fête nationale du Québec).....	100\$
Centre Santé Vallée Massawippi.....	1,600\$
Frontier Animal Society.....	500\$
Club de Soccer de Stanstead.....	375\$
Bibliothèque Haskell.....	1,000\$
Border Hockey.....	1,200\$

QU'une contribution supplémentaire au montant de 1,200\$ soit octroyée à la bibliothèque Haskell.

ADOPTÉE

10.3 Demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été

2015-01-016 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été pour défrayer une partie des salaires des deux étudiants embauchés durant la période estivale pour réaliser certains projets environnementaux.

QUE la demande de subvention fasse référence au salaire horaire et au nombre d'heures prévus au budget 2015.

ADOPTÉE

10.4 Révision salariale 2015

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2014 le comité de finance a rencontré chaque employé municipal afin de compléter des appréciations de rendement pour la dernière année, et afin de discuter des révisions salariales pour l'année 2015;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE les montants des salaires révisés des employés ont été inclus dans le budget 2015 qui a été adopté par le conseil le 15 décembre 2014;

2015-01-017

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à la majorité

Les conseillers messieurs Jean R. Roy et Richard Roy ayant manifesté leur dissidence

QUE le conseil autorise la révision salariale 2015 et que les salaires des employés pour l'année 2015 débutant le 1^{er} janvier 2015 seront tels les sommes budgétées.

ADOPTÉE

10.5 Proposition ministérielle de regroupement des commissions scolaires – Appui à la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT la proposition de regroupement des territoires des trois (3) commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 20 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de fusion a été annoncée sans consultation des parties concernées;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :

- l'étendue du territoire regroupé (10,195 km²);
- le nombre de MRC couvertes (7);
- le grand nombre d'élèves (plus de 36,000);
- le grand nombre d'établissements (plus de 120);
- la diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains);
- la difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation.

CONSIDÉRANT QU'il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu;

CONSIDÉRANT la demande d'appui, formulée par la Commission scolaire des Sommets;

2015-01-018

Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la contreproposition soumise par la Commission scolaire des Sommets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contenant un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaire francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Sommets et des Hauts-Cantons, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption du Règlement n° 2014.12 intitulé Règlement n° 2014.12 de Construction modifiant le Règlement de Construction

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2014.12 aura pour objet de modifier le règlement de construction afin de modifier l'article 12 concernant les pieux vissés dans le cas d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 décembre 2014 et que l'assemblée de consultation a eu lieu le 12 janvier 2015;

2015-01-019 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2014.12 intitulé « Règlement n° 2014.12 de Construction modifiant le Règlement de Construction » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption du Règlement n° 2014.13 intitulé Règlement n° 2014.13 d'amendement au règlement de zonage

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2014.13 aura pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2000.03 et la Mis-à-Jour d'août 2010 afin de modifier l'article 27 concernant la sécurité piscine et la hauteur des clôtures.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 décembre 2014 et que l'assemblée de consultation a eu lieu le 12 janvier 2015;

2015-01-020 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2014.13 intitulé « Règlement n° 2014.13 d'amendement au règlement de zonage » est adopté.

ADOPTÉE

13.3 Adoption du Règlement n° 2014.15 intitulé Règlement n° 2014.15 d'amendement au règlement de zonage

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2014.15 aura pour objet de modifier le Règlement 2000-3 concernant le zonage afin de réglementer sur l'abattage d'arbres pour des fins résidentielles à l'intérieur et à l'extérieur d'un paysage naturel d'intérêt supérieur.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 décembre 2014 et que l'assemblée de consultation a eu lieu le 12 janvier 2015;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-01-021 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2014.15 intitulé « Règlement n° 2014.15 d'amendement au règlement de zonage » est adopté.

ADOPTÉE

13.4 Adoption du Règlement n° 2014.16 intitulé Règlement n° 2014.16 d'amendement au règlement de Permis et Certificats

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 décembre 2014 et a été amendé à la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2014 à 18h45;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2014.16 aura pour objet de modifier le Règlement de Permis et Certificats n° 2000-8 en ajoutant aux articles 23 et 32.1, et en ajoutant les articles 31.1 et 31.2 afin d'inclure un coût de permis, les documents requis et certificat d'autorisation pour abattage d'arbres pour fins de construction, et en modifiant les articles 18 et 23 concernant le coût pour le renouvellement d'un permis de construction et en ajoutant plusieurs lignes à l'article sur le certificat d'autorisation pour des fins diverses;

2015-01-022 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2014.16 intitulé « Règlement n° 2014.16 d'amendement au règlement de Permis et Certificats » est adopté.

ADOPTÉE

13.5 Adoption du Règlement n° 2014.17 intitulé Règlement n° 2014.17 d'amendement au règlement de zonage

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2014.17 aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant l'article 85 afin d'inclure les changements aux normes d'implantation pour les bâtiments principaux et pavillons d'invités.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2014 à 18h45 et que l'assemblée de consultation a eu lieu le 12 janvier 2015;

2015-01-023 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2014.17 intitulé « Règlement n° 2014.17 d'amendement au règlement de zonage » est adopté.

ADOPTÉE

13.6 Avis de Motion – Règlement n° 2015.01 intitulé Règlement n° 2015.01 d'amendement au règlement de zonage

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2015.01 intitulé « Règlement n° 2015.01 d'amendement au règlement de zonage » sera présenté pour adoption.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant ou en ajoutant des dispositions relatives aux quais, stationnement et entreposage, gîtes touristiques, location des chalets et les bâtiments accessoires de 8 m² ou moins.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.7 Avis de Motion – Règlement n° 2015.02 intitulé Règlement n° 2015.02 d'amendement au règlement de Permis et Certificats

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2015.02 intitulé « Règlement n° 2015.02 d'amendement au règlement de Permis et Certificats » sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats en ajoutant un coût pour permis de construction pour bâtiments accessoires de 8 m² ou moins.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.8 Avis de Motion – Règlement n° 2015.03 intitulé Règlement n° 2015.03 d'amendement au règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2015

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2015.03 intitulé « Règlement n° 2015.03 d'amendement au règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2015 » sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de réglementer la taxation des immeubles commerciaux et industriels sur le territoire de la municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow mentionne le plan de développement du pacte rural et le questionnaire qui apparaîtra bientôt dans le Quatre-Feuille d'Ogden, il parle aussi des compteurs intelligents d'Hydro-Québec et de la lumière sur la tour Bell.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow mentionne qu'il a assisté à une rencontre à la MRC portant surtout sur le développement du centre-ville de North Hatley dans une zone inondable.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot demande si les séances du conseil auront toujours lieu à 19 heures en 2015, et le conseil lui a répondu oui.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-01-024 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Alain Carrier propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 50.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière